

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1955 18 octobre 2006

SOMMAIRE

3M Global Capital, S.à r.l., Luxemburg 93809	bourg	93802
Abakus 24 AG 93800	G6 International S.A., Windhof	93813
Alrosa Finance S.A., Luxembourg 93800	Gilles Tooling, G.m.b.H., Wecker	93810
Alternative Leaders Investissements S.A., Luxem-	Glacier Investment I GP, S.à r.l., Luxembourg	93803
bourg 93819	Goingon S.A., Luxembourg	93812
Amer-Sil S.A., Kehlen	Grace S.A., Luxembourg	93819
Arfis S.A., Luxembourg 93814	Green Investments, S.à r.l., Luxembourg	93799
Bau-Invest S.A., Luxembourg 93802	HFB Investissements S.A., Luxembourg	93833
Big Six S.A., Bertrange 93832	Hiva Holding S.A., Luxembourg	93817
Big Six S.A., Bertrange 93832	Housemartin Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	93799
Bond It S.A., Luxembourg	ING RPFI Soparfi A, S.à r.l., Luxembourg	93811
Broderinvest S.A., Luxembourg 93801	ING RPFI Soparfi B, S.à r.l., Luxembourg	93803
C.Mex & Co S.A., Luxembourg 93827	ING RPFI Soparfi C, S.à r.l., Luxembourg	93801
CAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 93815	ING RPFI Soparfi Finco, S.à r.l., Luxembourg	93796
CAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 93815	INRIE (Fondation pour l'INnovation dans la Re-	
CAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 93815	cherche Industrielle en Europe)	93797
CAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 93815	Ingenico Investment Luxembourg S.A., Luxem-	
CAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 93815	bourg	93800
Compagnie de Bourbon S.A., Luxembourg 93798	International Capital Group S.A., Luxembourg	93819
Crealud, S.à r.l., Luxembourg 93804	K.T.H. Holding S.A., Luxembourg	93818
Creek Holding S.A	Kapal Investissement S.A., Luxembourg	93817
Current Media Europe, S.à r.l., Luxembourg 93838	Kapal Investissement S.A., Luxembourg	93817
DH Real Estate Fin, S.à r.l., Luxembourg 93797	Kilmart Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Diacolux International S.A., Luxembourg 93819	bourg	93834
Distriflor S.A., Capellen	Lagomar S.A., Luxembourg	93800
European Generating, S.à r.l., Luxembourg 93801	Lowatra, S.à r.l., Luxembourg	93818
Excelsior Hotel S.A., Luxembourg 93821	Lumedia Europe S.A., Luxembourg	93795
Excelsior Hotel S.A., Luxembourg 93827	Lumos Investments S.A., Luxembourg	93813
F.IN.A.T. S.A., Financière Internationale pour	Lumos Investments S.A., Luxembourg	93813
l'Agriculture et le Travail, Luxembourg 93820	Lux 13 S.A., Luxembourg	93811
F.IN.A.T. S.A., Financière Internationale pour	Luxsa S.A., Luxembourg	93817
l'Agriculture et le Travail, Luxembourg 93820	Marc Blondeau (Luxembourg) S.A., Luxembourg	93812
Facimb S.A., Luxembourg93801	Maschinenfabrik Beaufort S.A., Luxemburg	93803
Finka S.A., Luxembourg	Matrix Belgo-Luxembourg S.A., Steinsel	93812
Fondation Roland Van Caloen 93795	Mosaic 1 Sicav, Luxembourg	93818
Freed Investments Corporation, S.à r.l., Luxem-	Mosaic 2 Sicav, Luxembourg	93813
bourg 93819	Nettoservice S.A., Senningerberg	93818
Fundamentum Asset Management S.A., Luxem-	North and South Rail Investments, S.à r.l., Luxem-	
bourg 93802	bourg	93816
Fundamentum Asset Management S.A., Luxem-	Nove Butovice Finance, S.à r.l., Luxembourg	93814



Ocean Building Investments S.A	93809	Southern Light Holding S.A., Luxembourg	93799
Omega Express Services, S.à r.l., Luxembourg	93816	Spifina S.A., Luxembourg	93816
Partrade S.A., Luxembourg	93820	Station Service Durand, S.à r.l., Dudelange	93808
Partrade S.A., Luxembourg	93820	Sunu Finances Holding S.A., Luxembourg	93814
Pimiento Holding S.A., Luxembourg	93814	Tableton S.A., Luxembourg	93809
Redlux, S.à r.l., Luxembourg	93814	Teksid Aluminum Luxembourg, S.à r.l., S.C.A.,	
Repco 3 S.A., Luxembourg	93828	Luxembourg	93816
Rolic Invest, S.à r.l., Luxembourg	93816	Trade Synergy International S.A., Luxembourg	93817
Saguenay Holding S.A., Luxembourg	93818	Trinoro, S.à r.l., Luxembourg	93797
Scarabeo Investment S.A.H., Luxembourg	93839	United Utilities (Luxembourg) No 2, S.à r.l., Lu-	
Seathel S.A., Luxembourg	93834	Luxembourg	93820
Serinya Invest S.A., Luxembourg	93805	Wincor Nixdorf Services S.A., Succursale de Lu-	
SM Invest S.A., Luxembourg	93794	xembourg, Luxembourg	93812
Société Financière d'Octobre S.A.H., Luxem-		Zenergy Kids, S.à r.l., Capellen	93830
bourg	93794		
Sodexho Résidences Services, A.s.b.l., Bertrange	93803		

SM INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 16, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 74.058.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(090432.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

AMER-SIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 8.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05457, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 10 août 2006.

AMER-SIL S.A.

Signatures

(090435.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SOCIETE FINANCIERE D'OCTOBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 35.865.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2006 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée;
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Noël Didier;
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087869.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.



FINKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 72.382.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature

Un mandataire

(090257.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

LUMEDIA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 78.209.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08132, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signature.

(090328.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FONDATION ROLAND VAN CALOEN, Etablissement d'utilité publique.

R. C. Luxembourg G 39.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

	31.12.2003	31.12.2002
	EUR	EUR
ACTIF		
Immobilisations financières	1.908.780,14	1.908.780,14
Terrains et constructions	231.875,60	235.587,92
Aménagements	10.453,67	13.804,19
Loyer à recevoir	-	7.436,80
Avoirs en banques	131.184,48	114.544,60
Total Actif	2.282.293,89	2.280.153,65
PASSIF		
Capital de dotation	1.908.780,14	1.908.780,14
Fonds de réserve	311.106,37	311.106,37
Résultats reportés	59.917,14	36.177,98
Provisions comptabilité	400,00	350,00
Excédent de l'exercice	2.090,24	23.739,16
Total Passif	2.282.293,89	2.280.153,65
COMPTES DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2003		
	31.12.2003	24 42 222
		31.12.2002
	EUR	31.12.2002 EUR
CHARGES	EUR	
CHARGES Don	500,00	
Don		EUR
	500,00	EUR 50,00
Don	500,00 129,00	50,00 898,76
Don	500,00 129,00 7.062,84	50,00 898,76 7.062,84
Don. Charges d'exploitation. Corrections de valeur Charges financières Excédent de l'exercice. Total Charges.	500,00 129,00 7.062,84 23,45	50,00 898,76 7.062,84 16,12
Don. Charges d'exploitation. Corrections de valeur Charges financières Excédent de l'exercice. Total Charges. PRODUITS	500,00 129,00 7.062,84 23,45 2.090,24 9.805,53	50,00 898,76 7.062,84 16,12 23.739,16 31.766,88
Don. Charges d'exploitation. Corrections de valeur Charges financières Excédent de l'exercice. Total Charges. PRODUITS Loyer	500,00 129,00 7.062,84 23,45 2.090,24 9.805,53 7.550,70	50,00 898,76 7.062,84 16,12 23.739,16
Don. Charges d'exploitation Corrections de valeur Charges financières Excédent de l'exercice Total Charges. PRODUITS Loyer Intérêts créditeurs	500,00 129,00 7.062,84 23,45 2.090,24 9.805,53	50,00 898,76 7.062,84 16,12 23.739,16 31.766,88
Don. Charges d'exploitation. Corrections de valeur Charges financières Excédent de l'exercice. Total Charges. PRODUITS Loyer	500,00 129,00 7.062,84 23,45 2.090,24 9.805,53 7.550,70	50,00 898,76 7.062,84 16,12 23.739,16 31.766,88



Conseil d'Administration:

- Baronne Marie Agnès de Combrugghe de Looringhe, Administrateur délégué
- Baron Jean van Caloen de Basseghem, Administrateur

Pour la FONDATION ROLAND VAN CALOEN MAZARS

BUDGET PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2004

ACTIF	31.12.2004 EUR	31.12.2003 EUR
Immobilisations financières.	1.908.780.14	1.908.780,14
Terrains et constructions.	228.163.28	231.875,60
Aménagements	7.103,15	10.453,67
Avoirs en banques	139.271,41	131.184,48
Total Actif	2.283.317,98	2.282.293,89
PASSIF		
Capital de dotation	1.908.780,14	1.908.780,14
Fonds de réserve	311.106,37	311.106,37
Résultats reportés	62.007,38	59.917,14
Provisions comptabilité	410,00	400,00
Excédent de l'exercice	1.014,09	2.090,24
Total Passif	2.283.317,98	2.282.293,89
BUDGET PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2004		
	31.12.2004	31.12.2003
	EUR	EUR
CHARGES		
Don	1.000,00	500,00
Charges d'exploitation	502,35	129,00
Corrections de valeur	7.062,84	7.062,84
Charges financières	23,66	23,45
Excédent de l'exercice	1.014.09	2.090,24
Total Charges	9.602,94	9.805,53
Loyer	7.800,00	7.550,70
Intérêts créditeurs	1.802,94	2.254,83
Total Produits	9.602,94	9.805,53

Conseil d'Administration:

- Baronne Marie Agnès de Combrugghe de Looringhe, Administrateur délégué
- Baron Jean van Caloen de Basseghem, Administrateur

Pour la FONDATION ROLAND VAN CALOEN

MAZARS

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2006, réf. LSO-BS09316. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076961.2//79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2006.

ING RPFI SOPARFI FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 2.500.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 74.017.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING RPFI SOPARFI FINCO, S.à r.l.

Signatures

(090258.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 2.667.325.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 100.727.

Modification de l'adresse d'un gérant:

Valérie Scholtes, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090179.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

TRINORO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R. C. Luxembourg B 115.958.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089709.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

INRIE (Fondation pour l'INnovation dans la Recherche Industrielle en Europe), Etablissement d'utilité publique.

R. C. Luxembourg G 37.

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2004

Comptes annuels déposés le 13 juillet 2005 NO L050059952.1

Comples annuels deposes to 15 junior 2005 140 2050057752.1		
	2004	2003
Recettes	25.200,00	52.560,00
Dons et subventions	25.200,00	52.560,00
Transferts de charges		
Dépenses directes	8.918,50	27.100,83
aides à la recherche	5.300,00	22.530,00
Achats Etudes	0,00	1.937,52
Frais déplacement marseille these	341,30	120,00
Frais de déplacement	3.277,20	2.513,31
Différence de Financement	16.281,50	25.459,17
Frais de Fonctionnement	32.843,59	33.078,87
Eau électricité	234,74	257,34
Petit matériel	0,00	0,00
Fournitures administratives	566,27	138,23
Loyer parking	0,00	0,00
Charges locatives	2.791,60	2.579,97
Entretien et réparation	544,01	1.191,91
Primes d'assurance	411,17	398,94
Documentation générale	499,30	545,80
Honoraires	3.109,60	4.302,35
Publicité, relations publiques	1.714,00	0,00
Frais de déplacement, missions	7.542,83	6.153,61
Frais postaux et télécommunication	1.513,17	1.584,84
Services bancaires et assimilés	6.016,00	5.636,98



Cotisations / Dons	150,00	150,00
Taxe Foncière	941,00	929,00
Refacturation frais	-4700,00	-2300,00
Intérêts d'emprunt	0,00	
Dotations aux amortissements	11.509,90	11.509,90
Résultat d'exploitation	-16.562,09	-7.619,70
Opérations sur titres	41.448,63	27.029,41
Revenus de placement	8.545,25	8.071,25
Plus values sur cession de Valeurs mobilières de placement	32.903,38	0,00
Moins values cession de Valeurs mobilières de Placement	0,00	-8.247,95
Provision dépréciation Valeur Mobilères de Placement	0,00	27.206,11
Opérations exceptionnelles		
Charges diverses exceptionnelles	0,00	0,00
Résultat comptable	24.886,54	19.409,71
ETAT DES VARIATIONS D'IMMOBILISATIONS AU 31 DECEMBR	E 2004	
Acquisition de l'exercice:		
Néant		
ETAT DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBR	E 2004	
Amortissement immeuble		. 11.509,90
Amortissement Agencements et Aménagement		

TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DECEMBRE 2004

La Fondation INRIE détient 33,33% de la S.A. PRIMAQ pour une valeur de 15.244,90 euros.

Le résultat de la société Primaq est un bénéfice de 5.601 euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2004, et la situation nette de la société est de 66.338 euros, à la même date.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05794. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070672.2//61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2006.

COMPAGNIE DE BOURBON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 97.520.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour les exercices 2004 et 2005 tenue de manière extraordinaire à 8.00 heures le 24 mai 2006

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- 1.- L'assemblée générale a pris connaissance du changement du nom de Mme Anique Klein en Mme Anique Bourkel;
- 2.- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2005 et 2006 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2007:

Administrateurs:

Mobilier et matériel

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen, Zürich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089722.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



HOUSEMARTIN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.969.

L'Associé Unique a décidé en date du 1^{er} juin 2006 de nommer Madame Naomi H. Kobayashi, née le 3 avril 1968 au Texas (Etats-Unis), demeurant au 11100 Santa Monica Boulevard, Suite 1500, Los Angeles, Californie 90025 (Etats-Unis), aux fonctions de gérant de catégorie A pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur James Montgomery Brown, gérant de catégorie A démissionnaire.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.;
- Madame Naomi H. Kobayashi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour HOUSEMARTIN LUXEMBOURG, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089761.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

GREEN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 115.505.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 17 mai 2006:

- Ancien associé unique:

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg Section B 5.524, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- Nouvel associé:

FRANK'S INTERNATIONAL, INC., Office of the Secretary of State n° 103782900, avec siège social au 10260, Westheimer Road, Suite 700, Houston, Texas 77042, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour GREEN INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Agata / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089776.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

SOUTHERN LIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 88.898.

Veuillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur;
- Madame Monique Juncker, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour SOUTHERN LIGHT HOLDING S.A.

I. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089778.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



ABAKUS 24 AG, Aktiengesellschaft.

H. R. Luxemburg B 92.861.

Hiermit erklären ihre sofortige Demissionierung:

- als Kommissar der Gesellschaft ABAKUS 24 AG, Frau Pierrette Filet;
- als Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft ABAKUS 24 AG, Herr Paul-Hubertus Nelke und Herr Alexander Nelke.

Alle Unterzeichneten tragen ab sofort keinerlei Verantwortung mehr gegenüber der Gesellschaft ABAKUS 24 AG.

Luxemburg, den 1. Januar 2006.

P. Filet / P.-H. Nelke / A. Nelke

Zur Kenntnis genommen:

1. Januar 2006. Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089812.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

INGENICO INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 116.512.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 juillet 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration

J.-M. Thienpont / A. D'Angelo

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05691. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089836.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

LAGOMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 101.868.

-

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2006 à 10.00 heures à Luxembourg

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. en fonction et mandat du Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05696. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089845.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ALROSA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 93.147.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090270.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



BRODERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 51.946.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2006 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de la société COSAFIN S.A., ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre Schill.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089846.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R. C. Luxembourg B 78.525.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance du 1er juillet 2006

En date du 1er juillet 2006, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 10 août 2006.

EUROPEAN GENERATING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089850.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ING RPFI SOPARFI C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 250.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 74.146.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING RPFI SOPARFI C, S.à r.l.

Signatures

(090259.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FACIMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 115.612.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 août 2006 que:

- Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1er juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089949.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 63.825.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par Le Conseil d'Administration de la société en date du 27 mars 2006 qu'un nouveau Administrateur a été nommé.

Monsieur Jean Pfeiffenschneider, demeurant au 66, avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 10 mai 2006 pour un mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur Tony Bouckaert,
- Monsieur Yves Stein,
- Monsieur Rob ten Heggeier,
- Monsieur Michel Molitor,
- Monsieur Albert van Gaalen.
- Monsieur Jean Pfeiffenschneider.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07630. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089862.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 63.825.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par Le Conseil d'Administration de la société en date du 12 juin 2006 que deux Administrateurs ont résignés.

Monsieur Rob ten Heggeler a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 8 mars 2005 pour un mandat venant à expiration le 12 juin 2006.

Monsieur Tony Bouckaert a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 26 septembre 2005 pour un mandat venant à expiration le premier juillet 2006.

Sont dès lors administrateurs de la Société:

- Monsieur Yves Stein,
- Monsieur Michel Molitor,
- Monsieur Jean Pfeiffenschneider,
- Monsieur Albert van Gaalen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUNDAMENTUM ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07632. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089865.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

BAU-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 27.968.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 9 août 2006 que:

- le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1er juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089939.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



GLACIER INVESTMENT I GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 112.818.

Extrait de la réunion de l'associé unique de la Société tenue en date du 28 juin 2006

En date du 28 juin 2006, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre note de la démission de Monsieur Eric Fort en tant que gérant de la Société avec effet au 28 juin 2006;
- de nommer Monsieur Benoît Duvieusart, né le 27 janvier 1961 à Uccie, Belgique, demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 juin 2006, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

GLACIER INVESTMENT I GP

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089852.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

MASCHINENFABRIK BEAUFORT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2132 Luxemburg, 36, avenue Marie-Thérèse. H. R. Luxemburg B 27.627.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrats vom 9. August 2006 geht hervor dass:

- der Verwaltungsrat beschließt den Sitz der Gesellschaft von 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxemburg in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxemburg, ab 1. Juli 2006, zu verlegen.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089959.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ING RPFI SOPARFI B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 225.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 74.145.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING RPFI SOPARFI B, S.à r.l.

Signatures

(090260.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SODEXHO RESIDENCES SERVICES, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.A. Bourmicht.

R. C. Luxembourg F 1.277.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juillet 2006

Il est décidé de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante: «Son siège social est établi au 29, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange.»

Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04748. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090046.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



CREALUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 28, rue de Rollingergrund. R. C. Luxembourg B 119.074.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Monsieur Dupuis Gilles, employé privé, demeurant à L-2440 Luxembourg, 28, rue de Rollingergrund, né à Rueil Malmaison (France) le 28 mai 1973.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet la conception, l'édition et la commercialisation d'objets à visée ludique ou éducative, ainsi que toute activité d'enseignement ou de service apparentée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Art. 3. La société prend la dénomination de Crealud, S.à r.l.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.
 - Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents Euros (500,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Dupuis Gilles, prénommé.

Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique.
- Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique, ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(nt) la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique, ou, selon le cas, les associés, sans indication de motif.

A défaut de disposition contraire, le gérant unique a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant.

A défaut de disposition contraire, lorsque la société est gérée par plusieurs gérants, elle sera, vis-à-vis des tiers, engagée et représentée par la signature de tous ses gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1er sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

- **Art. 11.** Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société.
- **Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2007.
- **Art. 13.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
 - Art. 14. L'associé unique peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.



Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par l'associé unique, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

- Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé pour une durée illimitée en qualité de gérant unique Monsieur Dupuis Gilles, employé privé, né le 28 mai 1973, à Rueil Malmaison (France), demeurant L-2440 Luxembourg, 28, rue de Rollingergrund.

Le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature dans le cadre de l'objet social.

2.- L'associé unique fixe le siège social de la société au 28, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: G Dupuis, I. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, vol. 154S, fol. 95, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(098307.3/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

SERINYA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 119.070.

STATUTS

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Anna Casas Verdes, administrateur de sociétés, demeurant Passeig Gaudi, 7 4art 1a, 17820 Banyoles (Girona) Espagne,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Banyoles, le 5 juillet 2006.

2.- Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en son nom personnel.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SERINYA INVEST S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.



Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR) représenté par cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature



d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

- **Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.
- Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1 Madame Anna Casas Verdes, prénommée, cent dix-neuf actions	119
2 Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, une action	1
Total: cent vingt actions	120

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de soixante mille euros (60.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, demeurant profession-nellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;



- 2.- Madame Anna Casas Verdes, administrateur de sociétés, née à Igualada (Espagne), le 30 mai 1963, demeurant Passeig Gaudi, 7 4art 1a, 17820 Banyoles (Girona) Espagne;
- 3.- Monsieur Tom Bouman, administrateur de sociétés, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 12 avril 1952, demeurant Passeig Gaudi, 7 4art 1a, 17820 Banyoles (Girona) Espagne.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société HRT REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2006, vol. 907, fol. 5, case 4. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(098263.3/239/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.023.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé adressé aux actionnaires par le domiciliataire en date du 21 juillet 2006 que:

- ce dernier a dénoncé le contrat de domiciliation le liant à la société avec effet au 19 juillet 2006;
- Victor Elvinger, Catherine Dessoy et Serge Marx ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 19 juillet 2006;
- la société CORAL TRUST LIMITED a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 19 juillet 2006.

Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089962.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

STATION SERVICE DURAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 214, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 51.532.

Constituée par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 juin 1995, acte publié au Mémorial C n° 469 du 20 septembre 1995, modifiée par-devant le même notaire, en date du 19 novembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 70 du 14 février 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 10 octobre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 315 du 26 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour STATION SERVICE DURAND, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(090015.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



TABLETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 101.329.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 15th, 2006 it has been resolved the following:

- 1. To re-elect BURHOU Ltd, Mikael Holmberg and Nadine Gloesener as directors of the board until the next annual general meeting;
 - 2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 15 août 2006, il a été résolu ce qui suit:

- 1. De réélire BURHOU Ltd, Mikael Holmberg et Nadine Gloesener comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
- 2. De réélire Mons. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06444. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089960.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

OCEAN BUILDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.875.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé adressé aux actionnaires par le domiciliataire en date du 21 juillet 2006 que:

- ce dernier a dénoncé le contrat de domiciliation le liant à la société avec effet au 19 juillet 2006;
- Victor Elvinger, Catherine Dessoy et Serge Marx ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 19 juillet 2006;
- la société de REVISION ET D'EXPERTISES SC a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 19 juillet 2006.

Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089964.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

3M GLOBAL CAPITAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 110.189.

Im Jahre zweitausendundsechs, den siebten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Marc Prospert, «maître en droit», mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg,

handelnd für und im Namen von 3M FINANCIAL MANAGEMENT COMPANY, eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht von Delaware, mit Sitz in 3M Center, St. Paul, Minnesota 55144-1000, U.S.A., alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung 3M GLOBAL CAPITAL, S.à r.l.,

aufgrund einer Vollmacht welche einer Urkunde der besagten 3M GLOBAL CAPITAL, S.à r.l., aufgenommen durch den unterzeichnenten Notar am 30. Dezember 2005, einregistriert in Luxemburg A.C. am 6. Januar 2006, Band 151S, Folio 84, Fach 1, beigebogen geblieben ist.

In der vorgenannten Urkunde wurde irrtümlicherweise folgendes angegeben: «Der Gesamtwert der vorgenannten Sacheinlage welcher auf EUR 100.742.284,44 abgeschätzt ist, wird für EUR 500,- dem Gesellschaftskapital und für EUR 100.741.784,44 der Ausgabeprämie zugeführt.», wohingegen der Gesamtwert der vorgenannten Sacheinlage auf USD 100.742.284,44 betrug, was einem Gegenwert von EUR 85.000.240,- entsprach wovon EUR 500,- dem Gesellschaftskapital und EUR 84.999.740,- der Ausgabeprämie zugeführt werden sollten.

Hiermit wird Antrag gestellt den entsprechenden Absatz betreffend den Wert der Sacheinlage wie folgt zu berichtigen:

In seiner englischen Fassung:

«The aggregate value of the precited contribution in kind which is estimated at USD 100,742,284.44, being the equivalent of EUR 85,000,240,-, is allotted for EUR 500,- to the share capital of the Company and for EUR 84,999,740,- to the share premium account.»



In seiner deutschen Fassung:

«Der Gesamtwert der vorgenannten Sacheinlage welcher auf USD 100.742.284,44, was einem Gegenwert von EUR 85.000.240,- entspricht, wird für EUR 500,- dem Gesellschaftskapital und für EUR 84.999.740,- der Ausgabeprämie zugeführt.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

A. Schwachtgen.

(089935.2/230/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

GILLES TOOLING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck.

H. R. Luxemburg B 107.876.

Im Jahre zweitausendundsechs, den sechs und zwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Gerhard Gilles, CNC Fräser, geboren in Wittlich, (Bundesrepublik Deutschland), am 29. Oktober 1968, wohnhaft in D-54524 Klausen, Auf dem Kordel 8, (Bundesrepublik Deutschland).

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Pass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GILLES TOOLING, G.m.b.H., mit Sitz in L-6868 Wecker, 21, Am Scheerleck, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 107.876, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 977 vom 3. Oktober 2005;
- Dass der Komparent erklärt einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GILLES TOOLING, G.m.b.H. zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (62.500,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von vierhundert (400) neuen Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Anteile.

Zeichnung und Einzahlung

Die vierhundert (400) neuen Anteile werden durch den alleinigen Gesellschafter, Herr Gerhard Gilles, vorgenannt, gezeichnet und vollständig eingezahlt mittels Verzicht auf eine bestimmte, verfügbare und sofort forderbare Forderung in Höhe von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) bestehend zu seinen Gunsten und zu Lasten der Gesellschaft GILLES TOOLING, G.m.b.H., vorbezeichnet, und durch Annullierung dieser Forderung in derselben Höhe.

Bericht des Wirtschaftsprüfers

Dieses Einbringen wird durch ein Gutachten des unabhängigen Wirtschaftsprüfers, Herr Jean Bernard Zeimet, beruflich wohnhaft in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, bescheinigt dessen Schlussfolgerung wie folgt lautet:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie. Luxembourg, le 14 juillet 2006.»

Dieses Gutachten, vom Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen:

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro (62.500,- EUR), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Gerhard Gilles, CNC Fräser, wohnhaft in D-54524 Klausen, Auf dem Kordel 8, (Bundesrepublik Deutschland), gehalten werden.»



Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Gilles, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2006, vol. 537, fol. 50, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. August 2006.

J. Seckler.

(090536.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

DISTRIFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8320 Capellen, Zoning Hirebusch.

R. C. Luxembourg B 36.109.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 12 février 1991, acte publié au Mémorial C n° 286 du 25 juillet 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 septembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 103 du 25 mars 1992, modifiée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 584 du 8 décembre 1993, modifiée par-devant Me Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 13 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 129 du 23 mars 1995, modifiée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 742 du 10 octobre 2000.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour DISTRIFLOR S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(090013.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ING RPFI SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.350.025,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 72.289.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING RPFI SOPARFI A, S.à r.l.

Signatures

(090261.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

LUX 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 105.581.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 14 juillet 2006, les actionnaires ont ratifié la cooptation de Monsieur Ferdinando Sapelli Bolzacchini, avec adresse au 29, Via Losana, I-20100 Milan, Italie, au poste d'administrateur de classe A avec effet au 21 décembre 2005 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090181.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.



MATRIX BELGO-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-7307 Steinsel, 8, rue Basse.

R. C. Luxembourg B 80.700.

Société constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1er février 2001, publié au Mémorial C N° 804 du 25 septembre 2001.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 10 juillet 2006

- 1) La liquidation de la société MATRIX BELGO-LUXEMBOURG S.A. est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.
 - 2) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 8, rue Basse, L-7307 Steinsel.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er août 2006, réf. LSO-BT00445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090078.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

WINCOR NIXDORF SERVICES S.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG.

Siège de la société mère: B-1930 Zaventem, 45, Ikaroslaan.

Adresse de la succursale: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 99.123.

A la date du 13 décembre 2005, les mandats d'administrateurs de Monsieur Roland Buggenhout et de Monsieur Frank Bulthe n'ont plus été renouvelés.

Le 13 décembre 2005, Monsieur Guido Bosmans, né le 20 février 1955 à Lubumbashi, et demeurant avenue Chev. Gehan 37, B-1300 Wavre, a été nommé comme nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2007.

Le 14 décembre 2005, Monsieur Georges Verbelen, né le 31 octobre 1958 à Erps-Kwerps, et demeurant Hertogenlaan 19, B-3210 Lubbeek, a été nommé comme nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour WINCOR NIXDORF SERVICES S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2006, réf. LSO-BT03254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090150.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

GOINGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 110.110.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090264.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 73.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(090271.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



LUMOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.919.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090263.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

LUMOS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 89.919.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090262.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

G6 INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 26, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 106.116.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2006:

- Les mandats d'administrateurs de M. Jager Thierry, M. Ayme Paul, M. Simon Michel, M. Chouteau Dominique, M. Vaysse Gilbert, M. Siney Jean-Paul, M. Jager Jean-Marc et de M. Bonhomme Pierre sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009;
- Le mandat d'administrateur-délégué de M. Jager Thierry est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009;
- Le mandat de commissaire aux comptes de la société INTERAUDIT, S.à r.l. est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour G6 INTERNATIONAL

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090151.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

MOSAIC 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.239.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour MOSAIC 2

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Fondé de Pouvoir / Directeur

(090589.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



NOVE BUTOVICE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital souscrit: EUR 12.625.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 79.243.

Modification de l'adresse d'un gérant:

Valérie Scholtes, 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090186.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

ARFIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 51.217.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090265.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SUNU FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 66.169.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090266.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

REDLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 94.599.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090267.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

PIMIENTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 84.783.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090288.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



CAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 128.525,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.693.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06541, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(090276.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 128.525,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.693.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06545, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(090277.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 128.525,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.693.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06561, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(090279.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 128.525,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.693.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(090280.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

CAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 128.525,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 81.693.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(090282.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG, S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 87.906.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT03927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090268.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

NORTH AND SOUTH RAIL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.714.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06588, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(090272.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

OMEGA EXPRESS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 52.057,64.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.340.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06583, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(090273.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ROLIC INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 111.695.

Les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2006, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Signature

Un mandataire

(090274.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SPIFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 56.746.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090286.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



TRADE SYNERGY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 86.831.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090287.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

LUXSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 61.501.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090289.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

HIVA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 45.452.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090290.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

KAPAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.393.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuet

Avocats

Signature

(090302.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

KAPAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 78.393.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

GH TRUST, Département Domiciliation de Godfrey Higuet

Avocats

Signature

(090300.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



NETTOSERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2, rue Breedewues.

R. C. Luxembourg B 11.739.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090292.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

K.T.H. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 47.930.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090293.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

SAGUENAY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 33.856.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090295.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

LOWATRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 108.510.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(090297.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MOSAIC 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 107.223.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour MOSAIC 1

PICTET FUNDS (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Fondé de Pouvoir / Directeur

(090593.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



ALTERNATIVE LEADERS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 90.418.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

(090299.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

GRACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.307.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05390, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Signature.

(090305.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

DIACOLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 88.937.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

Signature.

(090308.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.180.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(090309.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FREED INVESTMENTS CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 115.107.

Il résulte du contrat de vente et acquisition des actions en date du 3 avril 2006 que les actions de la société ont été transférées.

- ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, (vendeur) détient la totalité des actions de la société. Le vendeur vend 100% de ces actions, (125 actions).
- TRASAL HOLDING B.V., avec siège social au 123 Fred. Roeskestraat, 1076EE Amsterdam au Pays-Bas, (l'acquéreur) achète la totalité des actions du vendeur. Le prix de la transaction est fixé à EUR 15.000,- (EUR 12.500,- / actions + EUR 2.500,- / frais de transfert).

Luxembourg, le 23 août 2006.

ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2006, réf. LSO-BT07404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090415.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



PARTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 103.220.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(090319.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

PARTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 103.220.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

(090317.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

F.IN.A.T. S.A., FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AGRICULTURE ET LE TRAVAIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.215.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature.

(090322.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

F.IN.A.T. S.A., FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AGRICULTURE ET LE TRAVAIL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.215.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Signature.

(090321.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

UNITED UTILITIES (LUXEMBOURG) N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 116.045.

En date du 22 mars 2006, UNITED UTILITIES INVESTMENTS (No 3) LIMITED, avec siège social au 1, Dawson House, Great Sankey, WA5 3LW, Warrington, Cheshire, Royaume-Uni a cédé la totalité de ses 500 parts sociales de la société UNITED UTILITIES (LUXEMBOURG) No 2, S.à r.l. à la société UNITED UTILITIES (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, l'actionnariat de la société UNITED UTILITIES (LUXEMBOURG) No 2, S.à r.l. se compose ainsi: UNITED UTILITIES (LUXEMBOURG), S.à r.l. détient la totalité des 500 parts sociales de la société UNITED UTILITIES (LUXEMBOURG) No 2, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090691.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



EXCELSIOR HOTEL S.A., Société Anonyme. Share capital: EUR 31,000.

Registered office: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi. R. C. Luxembourg B 99.964.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth of July. Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of EXCELSIOR HOTEL S.A., a société anonyme, having its registered office in 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23rd March 2004, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 99.964.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Stéphanie Joie, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Amendment and restatement of the Articles of Incorporation of the Company.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their units are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to amend the current provisions of the articles of incorporation and to fully restate these articles of incorporation to read as follows:

«A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of EXCELSIOR HOTEL S.A. (the «Company»).
 - Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.
- **Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a general meeting of shareholders of the Company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by three hundred and ten (310) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.



The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of share-holders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of May at 3 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

D. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors which shall be composed at all times of three members at least who need not be shareholders of the Company but at least one of which shall be a candidate proposed by BRICK HEAVEN LTD. Shall the board of directors be composed of more than three members, then the board shall at all times be composed of at least one third of candidates proposed by BRICK HEAVEN LTD. The directors shall be elected by the shareholders who shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Meetings of the board of directors may also be held by conference-call or videoconference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.



The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.
- **Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the institution of statutory auditor will suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

F. Financial year - Profits

- Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.
- **Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders. The general meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the objects or the form of the company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, notwithstanding any other provision in these Articles, no resolution to amend Article 9 and Article 19 of these articles of incorporation may be passed by the shareholders without the approval of BRICK HEAVEN LTD.

I. Conflict of interest

Art. 19. The director(s) proposed by BRICK HEAVEN LTD. for appointment as a member of the board of directors of the Company may also be a director or officer in the company which will manage the properties owned by the Company and in such capacity or otherwise, may be involved in providing all or some of the management services under any management agreement without resulting in any potential conflict of interest.

J. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.»



Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at 1,700 EUR.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing persons and, in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, den sechsundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EXCELSIOR HOTEL S.A., mit Sitz in L-2120 Luxemburg, 16, allée Marconi (die «Gesellschaft»), gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars am 23. März 2004, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 99964, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Generalversammlung wurde eröffnet um 11.30 Uhr, unter dem Vorsitz von Herr Régis Galiotto, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, die Frau Flora Gibert, Juristin, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführer berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Camille Bourke, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg.

Die gegenwärtige Generalversammlung ist somit ordnungsgemäß gebildet und der Vorsitzende ersucht den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

Agenda:

- 1. Abänderung und Neuformulierung der Satzung der Gesellschaft.
- II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben.
- III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.
- IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und über oben genannte Tagesordnung beschließen darf.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschluss:

Unikum Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die Satzung der Gesellschaft abzuändern und durch eine vollständige neue Version zu ersetzen, die folgenden Wortlaut haben wird:

«A. Name - Sitz - Dauer - Zweck

- Art. 1. Es besteht hiermit eine zwischen den Zeichnern, sowie allen zukünftigen Inhaber der in dieser Satzung ausgestellten Aktien eine Aktiengesellschaft, die die Bezeichnung EXCELSIOR HOTEL S.A. (die «Gesellschaft») führt.
 - Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.
- Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können auch jederzeit Niederlassungen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten oder bevorstehen, die die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation dieses Sitz mit dem Ausland beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die, trotz der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes, weiterhin als eine luxemburgische Gesellschaft gilt.



B. Kapital - Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-).

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und unter den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Aktienregister geführt, das jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, die von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in das oben genannte Register festgestellt.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Wird eine Aktie durch mehr als eine Person gehalten, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung sämtlicher mit diesen Aktien verbundenen Rechte aussetzen, bis eine Person als alleiniger Eigentümer der Aktien gegenüber der Gesellschaft benannt wird.

C. Hauptversammlung der Aktionäre

Art. 7. Die ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, die wenigstens ein Fünftel des Kapitals vertreten, einberufen werden. Sind alle Aktionäre bei einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, ordnungsgemäß über die Tagesordnung informiert worden zu sein, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet am dritten Dienstag des Monats mai um 15.00 Uhr in Luxemburg statt, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in dem Einberufungsschreiben angegebenen Ort in Luxemburg. Wenn dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, wird die jährliche Hauptversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten. Andere Hauptversammlungen können an solchen Orten und zu solchen Zeiten abgehalten werden, die in dem entsprechenden Einberufungsschreiben angegeben werden.

Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, insofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen vorsieht.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, die die Aktionären erfüllen müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei jeder Versammlung durch einen Dritten vertreten lassen, dessen Vollmacht schriftlich, per Kabel, per Telegramm, per Telex oder per Fax erteilt wurde. Insofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen vorsieht, werden Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst.

D. Verwaltungsrat

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen, aber von denen mindestens einer von BRICK HEAVEN LTD. vorgeschlagen werden muss. Sollte der Verwaltungsrat aus mehr als drei Mitgliedern bestehen, muss er zu jeder Zeit mindestens einem drittel aus Kandidaten bestehen, die von BRICK HEAVEN LTD. vorgeschlagen werde. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt, die ihre Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die Mitglieder des Verwaltungsrats werden für die Dauer eines Mandats, das sechs Jahre nicht überschreiten darf und grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 10. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreis seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss und für das Führen der Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlungen verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates. In seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen, um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dring-



lichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf Einberufungsschreiben kann verzichtet werden, wenn sich alle Mitglieder des Verwaltungsrates schriftlich, per Kabel, per Telegramm, per Telex oder per Fax damit einverstanden erklären. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die durch einen vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, per Telegramm, per Telex oder per Fax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, dass jeder Teilnehmer an der Sitzung alle andere verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Sitzungen des Verwaltungsrats können auch durch eine telefonische Konferenzschaltung oder eine Videokonferenz oder durch ein anderes Kommunikationsmittel abgehalten werden, wenn alle Teilnehmer an der Sitzung alle andere verstehen können.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse werden nur mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Verwaltungsrats gefasst.

Einstimmige Beschlusse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben gefasst werden, wenn die Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex, Fax oder mittels eines anderen Kommunikationsmittels erteilt wird, vorausgesetzt, dass diese Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

- Art. 11. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden von dem Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, von dem stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden von dem Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.
- Art. 12. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, die im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, die durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft und die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied muss von der Hauptversammlung vorab genehmigt werden.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder notarielle Vollmacht übertragen.

Art. 13. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

E. Überwachung der Gesellschaft

Art. 14. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung ernennt diese Rechnungsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates, das nicht sechs Jahre überschreiten darf, fest.

Wenn die Gesellschaft die Kriterien des Artikels 215 des Gesetztes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, überschreitet, wird statt eines Rechnungsprüfers ein oder mehrere unabhängige Rechnungsprüfer, die aus dem Kreis der Mitglieder des Institut des réviseurs d'entreprises ausgewählt werden, von der Hauptversammlung bestellt, die die Dauer ihres Mandats festgesetzt.

F. Geschäftsjahr - Bilanz

- Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 16.** Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Die Hauptversammlung kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Abschlagsdividenden ausschütten.

G. Auflösung der Gesellschaft

Art. 17. Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrerer Liquidatoren, die natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

H. Satzungsänderung

Art. 18. Diese Satzung kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre abgeändert werden. Die Hauptversammlung kann nur rechtmäßig beraten, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist und die vorgeschlagenen Abänderungen und, sofern es sich um Abänderungen des Gesellschaftszwecks oder der Gesellschafts-



form handelt, der Text der Abänderung, in der Tagesordnung aufführt sind. Wenn die erste Bedingung nicht erfüllt sein sollte, kann eine zweite Hauptversammlung, auf die in der Satzung vorgegebenen Art und Weise, durch Bekanntmachungen, die zweimal in einem Abstand von mindestens fünfzehn Tagen im Mémorial und in zwei Luxemburger Tageszeitungen zu veröffentlichen sind, einberufen werden. Eine derartige Einberufung muss die Tagesordnung sowie das Datum und das Ergebnis der letzten Hauptversammlung beinhalten. Diese zweite Hauptversammlung kann unabhängig vom vertretenen Gesellschaftskapital rechtmäßig beraten. Bei beiden Hauptversammlungen können Beschlüsse nur angenommen werden, wenn sie mindestens von einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre getragen werden.

Ungeachtet anderer Bestimmungen in dieser Satzung, dürfen die Aktionäre jedoch keinen Beschluss zur Abänderung von Artikel 9 und von Artikel 19 der Satzung ohne die Zustimmung von BRICK HEAVEN LTD. fassen.

I. Interessenkonflikte

Art. 19. Die Verwaltungsratsmitglieder, die von BRICK HEAVEN LTD. zur Ernennung als Mitglieder des Verwaltungsrats vorgeschlagen wurden, können auch als Verwaltungsratsmitglieder oder Vorstände in den Gesellschaften, die das Vermögen der Gesellschaft verwalten, tätig sein, und in dieser Funktion oder aus anderen Gründen im Rahmen eines Verwaltungsvertrags Verwaltungsdienstleistungen erbringen, ohne dass dies einen Interessenkonflikt darstellt.

J. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 20. Für sämtliche Fragen, die nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.»

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr 1.700,- EUR geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, haben die Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: R. Galiotto, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 85, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. August 2006.

J. Elvinger.

(091376.2/211/406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

EXCELSIOR HOTEL S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 99.964.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43562 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

J. Elvinger

Notaire

(091377.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

C.MEX & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 58.769.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06507, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2006.

Pour le Conseil d'Administration

D. Martin / G. Schneider

Administrateur / Administrateur

(090371.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



REPCO 3 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.471.

In the year two thousand and six, on the seventh of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

Ms Catherine Delsemme, Avocat, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on July 6, 2006.

A copy of the minutes of the Board of Directors, having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

- I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 3 S.A. on September 7, 2005 by virtue of a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 30, 2005 number 1476, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under number B 110.471 (hereinafter referred to as the «Company»). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 24, 2006 number 406.
 - II. The share capital of the Company amounts at EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro).
- III. The subscribed capital of the Company is set at EUR 33,000.- (thirty-three thousand Euro) represented by 2,478 A Shares and 822 B Shares.
- IV. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euro) and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.
- V. During its meeting dated July 6, 2006, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 108,370.- pursuant to the issue of 8,176 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 2,661 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.
- VI. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).
- VII. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED, having its registered office at Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, United Kingdom (the «B Subscriber»).
- VIII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 108,370.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL, which having been signed ne varietur by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- IX. The amount of EUR 108,370.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.
- X. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:
- «5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 141,370.- (one hundred forty-one thousand three hundred seventy Euro), represented by 14,137 (fourteen thousand one hundred thirty-seven) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each divided into 10,654 (ten thousand six hundred and fifty-four) class A shares (the «A Shares») and 2,661 (two thousand six hundred sixty-one) class B shares (the «A Shares» and together with the B shares, hereinafter the «Shares»).»
- «5.3. The authorized capital and authorized issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,721,785.71 (four million seven hundred twenty-one thousand seven hundred eighty-five Euro and seventy-one cents).»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately two thousand one hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Mademoiselle Catherine Delsemme, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 6 juillet 2006.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

- I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 3 S.A., le 7 septembre 2005 par acte passé devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 30 décembre 2005 numéro 1476 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110.471 (ci-après, la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte passé par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 février 2006 numéro 406.
 - II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros).
- III. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) réparti en 2.478 Actions A et 822 Actions B;
- IV. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.
- V. Lors de sa réunion du 6 juillet 2006, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 108.370,- par l'émission de 8.176 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 2.661 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»).
- VI. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST, S.à r.l., ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.464 (le «Souscripteur A»).
- VII. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED, ayant son siège social à Level 1, Citymark, 150 Fountainbridge, Edinburgh, EH3 9PE, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).
- VIII. Les Actions A Nouvellement Emises et les Actions B Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 108.370,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL, qui, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.
- IX. Le montant de EUR 108.370,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.
- X. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décide de modifier l'article 5.1 et l'article 5.3 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:
- «5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 141.370,- (cent quarante et un mille trois cent soixante-dix euros), représenté par 14.137 (quatorze mille cent trente-sept) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 10.654 (dix mille six cent cinquante-quatre) actions de catégorie A (les «Actions A») et 3.483 (trois mille quatre cent quatre-vingt-trois) actions de catégorie B (les «Actions B» et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions»).»
- «5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.721.785,71 (quatre millions sept cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à deux mille cent euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2006, vol. 537, fol. 26, case 1. – Reçu 1.083,70 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006. J. Seckler.

(088942.3/231/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.



ZENERGY KIDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités. R. C. Luxembourg B 118.551.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Rudy Dropsy, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 9 février 1967, demeurant à B-6810 Chiny-Izel, 60A, avenue Germain Gilson.
- 2.- Madame Nathalie Lemaire, employée privée, née à Saint-Mard (Belgique), le 19 septembre 1972, demeurant à B-6730 Tintigny-Lahage, 96, rue du Gros-Cron.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre ler.- Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1er. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de ZENERGY KIDS, S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'enseignement et la pratique des arts martiaux et du sport en général ainsi que la vente d'accessoires de sport liés à ces pratiques sportives.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés, sauf en cas de transmission à un héritier en ligne directe en quel cas la cession est libre.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.



Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Rudy Dropsy, employé privé, né à Saint-Mard, (Belgique), le 9 février 1967, demeurant à B-6810 Chiny-Izel, 60A, avenue Germain Gilson; et
- Madame Nathalie Lemaire, employée privée, née à Saint-Mard, (Belgique), le 19 septembre 1972, demeurant à B-6730 Tintigny-Lahage, 96, rue du Gros-Cron.
 - 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Dropsy, N. Lemaire, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2006, vol. 537, fol. 45, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 22 août 2006.

(089295.3/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

I. Seckler.



BIG SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie. R. C. Luxembourg B 80.468.

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIG SIX S.A., avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich, en date du 2 février 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 742 du 10 septembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 738 du 11 avril 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 80.468.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maria Voet-Keersmaekers, indépendante, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification du dernier alinéa de l'article 6 pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué, qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. (dernier alinéa). La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, N. Bley, M. Voet-Keersmaekers, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 19, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

E. Schlesser.

(090888.3/227/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

BIG SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 80.468.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

E. Schlesser.

(090889.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



BOND IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie. R. C. Luxembourg B 85.741.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Bruno Zenatello, construction manager, né à Luxembourg, le 2 mars 1958, demeurant à L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.
- 2.- Monsieur Luc Schroeder, comptable, né à Luxembourg, le 17 février 1970, demeurant à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- I.- Que la société anonyme BOND IT S.A., ayant son siège social à L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.741, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 740 du 15 mai 2002.
- II.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de soixante-deux euros (62,- EUR) chacune.
 - III.- Que les comparants sont les propriétaires de toutes les actions de la prédite société.
- IV.- Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la société BOND IT S.A., qui a interrompu ses activités.
 - V.- Que les comparants déclarent qu'ils ont réglé tous les engagements et dettes de la société.
- VI.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu aux comparants et qu'ils assurent le payement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.
 - VII.- Que la liquidation de la société BOND IT S.A. est à considérer comme définitivement close.
- VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.
 - IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.
 - X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Zenatello, L. Schroeder, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 juillet 2006, vol. 537, fol. 14, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006. (088653.3/231/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

J. Seckler.

HFB INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 84.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 avril 2006 à 14.00 heures

- 1. La démission de Madame Romaine Scheifer-Gellen de son poste d'administrateur est acceptée.
- 2. Monsieur Alexis De Bernardi, né le 13 février 1975 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour extrait sincère et conforme

HFB INVESTISSEMENTS S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088421.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.



KILMART INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 102.182.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 28 juillet 2006

Les actionnaires ont décidé:

- De renommer Monsieur McMahon Eugene, demeurant professionnellement au 114, Fosterbrook Stillorgan Road, County Dublin en Irlande à la fonction de gérant classe B avec effet au 28 juillet 2006 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2006;
- De renommer Monsieur Gudenburg Georges, demeurant professionnellement au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg à la fonction de gérant classe B avec effet au 28 juillet 2006 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2006;
- De renommer Monsieur Buckley PJ, demeurant professionnellement au 13, Hollymount, Raheen Limerick, en Irlande à la fonction de gérant classe A avec effet au 28 juillet 2006 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089142.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

SEATHEL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 118.496.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twelfth of July.

Before Me lean Seckler, notary residing at lunglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1.- Mr Gernot Kos, chartered accountant, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 2.- Mr Thierry Hellers, chartered accountant, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

- **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a public limited company («société anonyme») is hereby formed under the name of SEATHEL S.A.
 - Art. 2. The duration of the company is unlimited.
 - Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 4. The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares of a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.



The company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the board of directors cannot exceed six years.

Art. 7. The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence

In particular, it may arbitrate compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the company.

The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

- **Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by one member of the board of directors, or by the person delegated at that purpose by the board of directors.
 - **Art. 9.** The company's operations are supervised by one or more Auditors. Their mandate may not exceed six years.
 - Art. 10. The company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.
- **Art. 11.** The annual general meeting is held on the 3rd Monday of May at 10.00 a.m. at the company's head office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 12.** To be admitted to the general meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.
 - **Art. 13.** The general meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The general meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

1 Mr Gernot Kos, chartered accountant, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,	50
fifty shares	
2 Mr Thierry Hellers, chartered accountant, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,	50
fifty shares	
Total: one hundred shares	100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred and fifty Euro.

Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an extraordinary general meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the Auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
- a) Mr Gernot Kos, chartered accountant, born in Eisentadt (Austria), on the 23rd of January 1970, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;
- b) Mr Thierry Hellers, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 13th of September 1968, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;



- c) Mr Robert Becker, tax advisor, born in Luxembourg, on the 6th of October 1936, professionally residing in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
 - 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The limited liability company BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., with registered office in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers (R.C.S. Luxembourg section B number 63,836).

- 4.- The company's registered office shall be in L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2012.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu

- 1.- Monsieur Gernot Kos, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
- 2.- Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

- **Art. 1**er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SEATHEL S.A.
 - Art. 2. La durée de la société est illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée des actionnaires.

Art. 4. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.



Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
 - Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

- Art. 10. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1 Monsieur Gernot Kos, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue	
des Foyers, cinquante actions	50
2 Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue	50
des Foyers, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Gernot Kos, expert comptable, né à Eisenstadt (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;
- b) Monsieur Thierry Hellers, expert comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers;
- c) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 6 octobre 1936, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
 - 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.836).
 - 4.- Le siège de la société est établi à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.



5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Kos, T. Hellers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 juillet 2006, vol. 537, fol. 30, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster le 22 août 2006. J. Seckler.

(088677.3/231/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

CURRENT MEDIA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 117.744.

Decision of the sole shareholder of the company, taken on August 4th, 2006

Resolution

CURRENT INTERNATIONAL LLC, a company duly incorporated in the State of Delaware, United States of America Companies, here duly represented by Mr Joel Hyatt, Chief Executive Officer and with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, as sole owner of the five hundred (500) shares of par value twenty-five Euro (EUR 25), representing the entirety of the subscribed and paid up capital of the Company CURRENT MEDIA EUROPE, S.à r.l., with registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, hereby resolve to appoint as further manager to the Company:

Mr Albert Arnold Gore Jr, born on 31 March 1948 in Washington D.C., U.S.A. and residing at 312 Lynwood Boulevard Nashville, TN, U.S.A. 37205.

Mr Albert Gore is herewith authorised to bind the Company CURRENT MEDIA EUROPE, S.à r.l. by his sole signature.

Resolution

It is further resolved to mandate LE GOUEFF@VOCATS.COM to do whatever is necessary for the purpose of registration of the aforementioned resolution.

CURRENT INTERNATIONAL LLC

J. Hyatt

Chief Executive Officer

Décision de l'associé unique de la société, prise le 4 août 2006

Résolution

CURRENT INTERNATIONAL LLC, dûment constituée dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ici dûment représentée par M. Joel Hyatt, Chief Executive Officer et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, détenant la totalité des cinq cents (500) parts sociales de valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25) représentant le capital souscrit et payé de la Société CURRENT MEDIA EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, décide, par la présente, de nommer comme gérant supplémentaire de la Société:

- M. Albert Arnold Gore Jr, né le 31 mars 1948 à Washington D.C., U.S.A. et demeurant au 312 Lynwood Boulevard Nashville, TN, U.S.A. 37205.
 - M. Albert Gore est autorisé à engager la Société CURRENT MEDIA EUROPE, S.à r.l. par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

LeGoueff@Vocats.com

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05151. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090376.3//42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.



SCARABEO INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 48.913.

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SCARABEO IN-VESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.913, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 11 du 9 janvier 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 13 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1138 du 27 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 252.926,54 (deux cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-six euros et cinquante-quatre cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 33.053,24 (trente-trois mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents) à EUR 285.979,78 (deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des 640 (six cent quarante) actions existantes jusqu'à due concurrence, à souscrire et à libérer par les Actionnaires existants par un apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 252.926,54 (deux cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-six euros et cinquante-quatre cents) correspondant à une partie de la créance certaine, liquide et, exigible qu'ils détiennent envers la société SCARABEO INVESTMENT S.A., figurant au passif des comptes annuels et approuvés de la société au 31 décembre 2005, entraînant l'annulation de la créance à concurrence du montant apporté, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.
 - 2. Souscription par chacun dés Actionnaires existants à l'augmentation de capital social mentionnée au point 1.
- 3. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 125.979,78 (cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 285.979,78 (deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents) à EUR 160.000,00 (cent soixante mille euros) par absorption d'une partie des pertes reportées figurant au passif des comptes annuels et approuvés de la société au 31 décembre 2005, sans annulation des actions existantes, mais par diminution du pair comptable des 640 (six cent quarante) actions existantes.
- 4. Acceptation de l'instauration d'une valeur nominale fixée à EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) par action suite à la réduction de capital social mentionnée au point 3.
 - 5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
 - 6. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est con stituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 252.926,54 (deux cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-six euros et cinquante-quatre cents) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 33.053,24 (trente-trois mille cinquante-trois euros et vingt-quatre cents) à EUR 285.979,78 (deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des 640 (six cent quarante) actions existantes jusqu'à due concurrence.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée par les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle, par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de EUR 252.926,54 (deux cent cinquante-deux mille neuf cent vingt-six



euros et cinquante-quatre cents), figurant au passif des comptes annuels et approuvés de la société au 31 décembre 2005, existant à leur profit et à charge de la société anonyme SCARABEO INVESTMENT S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 3 juillet 2006 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Roland Klein de la société FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN, S.à r.l., avec siège social à Itzig, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de EUR 252.926,54 à transformer en capital correspond à l'augmentation du pair comptable des actions existantes.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 125.979,78 (cent vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 285.979,78 (deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents) à EUR 160.000,00 (cent soixante mille euros) par absorption d'une partie des pertes reportées figurant au passif des comptes annuels et approuvés de la société au 31 décembre 2005, sans annulation des actions existantes, mais par diminution du pair comptable des 640 (six cent quarante) actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'instaurer une valeur nominale fixée à EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) par action suite à la réduction du capital social ci-avant réalisée.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 160.000,00 (cent soixante mille euros), représenté par 640 (six cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ quatre mille trois cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen, J.-H. Doubet, T. Grosjean, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2006, vol. 537, fol. 26, case 6. – Reçu 2.529,27 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006. J. Seckler.

(088801.3/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck